



Ordre du jour

- | | |
|---------------------------------------------------|---|
| 1) Election du secrétaire de séance | 1 |
| 2) Approbation du dernier PV du conseil municipal | 1 |
| 3) Lutte contre les dépôts sauvages | 1 |
| 4) Avancée projet Longère | 2 |
| 5) Projet cœur de village | 2 |
| 6) Date réunion publique mi-mandat | 2 |
| 7) Inauguration guinguette | 3 |
| 8) Questions diverses | 3 |

Téléphone : 04 68 74 01 55

Courriel : mairie@luc-sur-aude.fr

Web : <https://luc-sur-aude.fr>

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du	29 Mai 2024
Convocation du	24 Mai 2024
Conseillers en exercice	9
Conseillers présents	7
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT
Heure début de séance	21H

Absent : Marion BIFANTE - Clara RIVIERE

Absent excusé :

Présent : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Jean Claude PONS – Hedy DARGERE - Dominique DROI- Annie PICCIN T - Simon ESCOFFIER

Procuration : Oui Non

Documents remis : Aucun

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

3) Lutte contre les dépôts sauvages

Le second adjoint qui a suivi la formation sur les "dépôts sauvages" expose au conseil la procédure à mettre en place pour que la commune puisse établir des procès-verbaux aux personnes responsables du ou des dépôts sauvages et lui permettre de collecter les amendes administratives. Pour cela une délibération est nécessaire

Monsieur le Maire prend la parole et expose au Conseil le fléau environnemental que constitue, en particulier dans les communes rurales, les dépôts de déchets en dehors des lieux et dispositifs prévus à cet effet. Depuis plusieurs années des messages de prévention sont adressés aux usagers afin qu'ils respectent la réglementation en vigueur quant à la collecte et au traitement des déchets.

Malgré les efforts de communication et de prévention les « incivilités » de ce type continuent de progresser qu'elles soient le fait d'habitants de la commune ou d'ailleurs.

L'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, sur un terrain public ou privé, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative est considéré comme un dépôt illégal de déchets appelé « dépôt sauvage » Le contrevenant sera redevable d'une amende administrative selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le Trésor public.

Le montant de cette amende administrative sera proportionnel au volume du dépôt sauvage, à savoir :

- **dépôt sauvage de 0 à 2 m3 : 135 € ;**
- **dépôt sauvage de 2 à 6 m3 : 600 € ;**
- **dépôt sauvage au-delà de 6 m3 : 2 400 €.**

Ces montants seront doublés en cas de récidive

Dans le cas où l'auteur du dépôt est une personne morale, ces montants initiaux sont multipliés par 3

Ils seront doublés en cas de récidive

Des pièges photographiques acquis par la mairie et sont mis à disposition du service technique. Leur utilisation sera effectuée conformément à la loi et à la réglementation en vigueur.

Délibération adoptée à

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

4) Avancée projet Longère

Monsieur le maire annonce que le déblaiement à l'intérieur des bâtiments de la longère ont bien avancé et que la société PAUEME doit intervenir pour faire l'étude de la structure.

5) Projet cœur de village

Monsieur le maire fait état des subventions reçues et à recevoir, il attend d'avoir tous les éléments pour évaluer le montant de l'autofinancement nécessaire pour la réalisation de ce projet.

6) Date réunion publique mi-mandat

Monsieur le maire propose la date du 14 juin 2024 pour faire une réunion publique et exposer à la population l'avancée des différents projets et réalisations effectuées depuis le début du mandat

Après réflexion, à l'unanimité, la date de cette réunion publique est reportée au mois de Septembre, date à laquelle tous les éléments (subventions, devis,...) seront reçus pour présenter les projets définitifs. Une date précise sera proposée ultérieurement

7) Inauguration guinguette

Le 21 juin à 18H a été retenue pour l'inauguration de la guinguette

8) Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22H40.

Le secrétaire
Adjoint au maire


Dominique DROIT

Le Maire

JC Pons

